



# Dossier de présentation AMI Incitation au geste de tri

## Sommaire

<b>1. PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRÉSENTATION DE CAP EXCELLENCE .....</b>	<b>3</b>
<b>3. LE CONTEXTE DE LA COLLECTE SELECTIVE .....</b>	<b>4</b>
3.1- État des lieux.....	4
3.2- Résultats et performance de la collecte sélective .....	5
<b>4. LE PROJET DE CAP EXCELLENCE .....</b>	<b>5</b>
4.1- Présentation de la solution envisagée .....	6
3.2- Les objectifs de la démarche et indicateurs .....	6
➤ Améliorer la qualité du tri .....	6
➤ Augmenter les tonnages collectés.....	6
➤ Réduire les quantités d'ordures ménagères enfouies .....	7
➤ Indicateurs de suivi .....	7
3.3- Les moyens dédiés à la démarche .....	7
3.4- Le budget prévisionnel .....	8
3.5- Planning .....	9

# 1. PRÉAMBULE

CITEO a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dédié à l'émergence de solutions locales d'incitation au geste de tri. Les projets doivent être conduits sur une période de 18 mois pour s'achever au 31/12/2025. Cet AMI est doté d'une enveloppe de 300 000€ maximale par projet accompagné.

# 2. PRÉSENTATION DE CAP EXCELLENCE

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence regroupe les 3 villes du centre de la Guadeloupe : les Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre.

Elle dispose des compétences en matière de prévention, collecte et tri des déchets ménagers et assimilés depuis le 1er janvier 2016. Le traitement des déchets est assuré par le syndicat mixte, le SYVADE de la Guadeloupe.

CAP Excellence accueille la grande majorité des équipements structurants : l'aéroport, le Port Autonome, 2 pôles universitaires, ainsi que la zone industrielle la plus étendue de la Caraïbe.

L'agglomération compte près de 100.000 habitants, soit le quart de la population du territoire sur 8 % du territoire géographique. La densité moyenne est de 800 hab./km<sup>2</sup>, elle culmine à 6.000 hab./km<sup>2</sup> sur Pointe-à-Pitre.

	Abymes	Baie-Mahault	Pointe-à-Pitre	CAP Excellence
Population totale au 01/01/2023 (INSEE)	53 443	30 774	14 581	98 798

Le territoire communautaire comporte un parc immobilier à forte concentration de logements sociaux. L'habitat vertical est majoritairement présent à Pointe-à-Pitre et en progression sur les Abymes.

Par ailleurs, on retrouve dans cet habitat et dans certains quartiers une importante population étrangère, précaire, originaire des îles proches de la Caraïbe. Cette population, non francophone, est peu sensibilisée à un mode organisé de collecte des déchets, ce qui nécessite une adaptation des services publics.

Du fait de sa centralité et de son attractivité économique, l'agglomération reçoit un nombre très important de visiteurs qui abandonnent leurs déchets soit dans les installations et équipements mis en place pour les administrés de CAP Excellence, soit sur le domaine public.

## 3. LE CONTEXTE DE LA COLLECTE SELECTIVE

### 3.1- État des lieux

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, CAP Excellence pilote l'intégralité des opérations de collecte et de tri des déchets ménagers recyclables sur son territoire. Constatant l'insuffisance des moyens du dispositif d'apport volontaire, dédiés auparavant par le SYVADE:

- ✓ Maillage parfois insuffisant (moins d'1 borne pour 500 habitants),
- ✓ Équipements non entretenus ni nettoyés, d'où un taux de pannes très élevé (+ de 20 % du parc installé),
- ✓ Fréquences de collecte insuffisantes, occasionnant des débordements et donc les plaintes des usagers.

CAP Excellence a souhaité apporter des solutions à cette situation en lançant entre 20219 et 2023 :

- ✓ Une expérimentation d'une durée de 18 mois sur la gratification du geste de tri avec la mise en place de deux RVM au niveau des 2 plus grands centres commerciaux de la Guadeloupe
- ✓ Une opération de renforcement de la collecte sélective comprenant
  - Le renforcement du maillage des points d'apport volontaire aux Abymes pour passer d'1 BAV pour 650 habitants à 1 BAV pour 350 habitants, à l'instar des autres villes membres,
  - La remise en état ou l'acquisition de bornes en vue de remplacer les équipements en panne lors des opérations de réparation,
  - L'aménagement et l'embellissement des PAV (nouveaux covering) visant à faciliter et encourager le geste de tri,
  - la mise en œuvre de la collecte en porte-à-porte pour les quartiers en habitat résidentiel aux Abymes.
  - L'augmentation les fréquences de collecte pour les 2 flux : 1 fois par semaine pour les EMR (hors verre), 1 fois toutes les 2 semaines pour le verre.

A l'issue de ces opérations, le dispositif au 31/12/2023 se compose de **284 points d'apport volontaire** sur l'ensemble du territoire communautaire :

	Abymes	Baie-Mahault	Pointe-à-Pitre
Nb habitant (INSEE)	53 443	30 774	14 581
Type de collecte	Apport volontaire Porte-à-porte EMR	Apport volontaire Porte-à-porte EMR	Apport volontaire
Nb de points	151	88	45
Ratio	1 PAV pour 354 hab.	1 PAV pour 349 hab.	1 PAV pour 324 hab.

Nb de bornes (BAV)	246 (95 EMR, 151 Verre)	148 (60 EMR, 88 Verre)	90 (45 EMR, 45 Verre)
Nb de bacs	13 097	8 889	0

### 3.2- Résultats et performance de la collecte sélective

Les résultats de la collecte sélective en Guadeloupe sont en deçà des moyennes nationales:

- ✓ Verre : 10,0 kg/hab./an (national 30,6 kg/hab./an source MODECOM 2022)
- ✓ Emballages : 17,4 kg/hab./an (national 49,5 kg/hab./an)

Par ailleurs, près de 50 % du gisement d'emballages collecté sont orientés en refus de tri.

	Ratio CAP Excellence en Kg/hab/an					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
EMR	10,1	11,4	13,1	13,1	14,7	17,4
Verre	7,4	7,7	8,0	9,2	9,7	10
EMR + Verre	17,5	19,1	21,1	22,3	23,7	27,4

## 4. LE PROJET DE CAP EXCELLENCE

Malgré les travaux réalisés et les campagnes de communication conduites, globalement si les résultats sont encourageants, l'engouement des habitants pour la pratique de la collecte sélective au regard des quantités collectées reste timide. Or l'expérimentation sur la gratification du geste du tri des bouteilles plastique hors foyer, menée avec les 2 SOLARCUBES TRI CENTER implantés au niveau des parking des centres commerciaux de Destreland et Milénis a connu un grand succès en termes de tonnages collectés et de fréquentation, bien que n'ayant pas été conduit à leur terme, en raison de la défection du porteur de projet. La gratification des bouteilles plastique permettait aux utilisateurs qui rapportaient leurs bouteilles d'obtenir 0,02 €/bouteille. Les euros comptabilisés, grâce à l'émission d'un ticket avec un code barre, étaient directement dépensables au niveau du centre commercial d'implantation.

Le succès de cette démarche a conduit CAP Excellence à envisager l'expérimentation d'une solution qui cette fois ne couvre plus uniquement les emballages produits hors foyers, mais tous les emballages quel que soit leur lieu de production. Cette solution permettra de déployer un dispositif de gratification au plus près des usagers puisqu'il sera implanté au niveau des 287 points d'apport volontaire qui maillent le territoire.

Au démarrage il est prévu de commander 250 dispositifs. Le flux prioritairement visé est le verre car en raison de son poids, il contribue à l'augmentation des coûts traitement des

déchets pour CAP Excellence. Il est ainsi envisagé de répartir  $\frac{3}{4}$  du matériel sur les bornes à verre et  $\frac{1}{4}$  sur les bornes EMR.

## 4.1- Présentation de la solution envisagée

La solution CLIIINK comprend :

- un dispositif électronique installé sur les bornes d'apport volontaire qui comptabilise les bouteilles déposées
- un programme qui récompense le tri en rétribuant l'utilisateur à l'aide d'une application mobile

En incitant au tri des déchets bouteilles en plastique et en verre, le programme Cliink enclenche un cercle vertueux centré sur l'utilisateur. De prime abord, celui-ci reçoit une récompense immédiate, en points, puis en chèque cadeau qu'il pourra ensuite dépenser auprès d'enseignes nationales et de partenaires locaux. Pour plus de détail le dossier de presse de cette solution est joint en PJ.



## 3.2- Les objectifs de la démarche et indicateurs

### ➤ Améliorer la qualité du tri

Le dispositif ne récompense que les déchets mis dans les contenant adéquats, il permet donc de sensibiliser l'utilisateur à la bonne utilisation des bornes d'apport volontaire et de conduire in fine à réduire le taux d'indésirables (refus de tri).

### ➤ Augmenter les tonnages collectés

Le MODECOM 2022 réalisé par l'ADEME indique que le taux de captage du verre est 13,6% et celui des EMR de 7,9%.

Sur la base des estimations, sur le gisement verre, le tonnage supplémentaire de matériaux serait de 4,2 tonnes par box (en l'absence de panne, etc.), ainsi la gratification du geste de tri permettrait d'augmenter le gisement global de 100% au terme des 18 mois.

### ➤ Réduire les quantités d'ordures ménagères enfouies

Selon les résultats du MODECOM, dans la poubelle des ordures ménagères on retrouve 127 kg/hab./an pour les EMR dont 40,3 kg/hab./an de verre. La solution permettra de détourner une partie de ces tonnages de l'enfouissement.

### ➤ Indicateurs de suivi

Il est proposé de suivre les indicateurs suivants :

- Pour le verre
  - Quantité de verre collecté par borne
  - Quantité de verre collecté par mois
  - Nombre de bouteille collecté par mois
  - Nombre de bouteille rejeté par la machine
  - Nombre d'opération d'enlèvement par mois
  - Nombre d'opération de communication / challenge
  - Nombre d'intervention pour la maintenance/entretien
- Pour les EMR (hors verre)
  - Quantité d'EMR collecté par borne
  - Quantité d'EMR collecté par mois
  - Nombre de bouteille rejeté par la machine
  - Nombre d'opération d'enlèvement par mois
  - Nombre d'opération de communication / challenge
  - Nombre d'intervention pour la maintenance/entretien

## 3.3- Les moyens dédiés à la démarche

Pour cette opération les moyens humains seront les suivants :

- 1 Directrice Prévention & Partenariats
- 1 Responsable Animation sensibilisation
- 1 Chargé des opérations de communication
- 2 Ambassadeurs tri prévention
- 1 Référente finances

### 3.4- Le budget prévisionnel

Prix unitaire box achat investissement	2 075,00 €
Licence unitaire box abonnement fonctionnement	399,00 €
Nb de box en acquisition	250
Economie/tonnes/	160,00 €
Recettes soutiens CITEO	14,00 €
Recettes vente du Verre	- €
Tonnages supplémentaires par an /box	4,2

Achat Box	Investissement	278 750,00 €
Licence /Variable	Fonctionnement	498 750,00 €
Total sur 5 ans		<b>777 500,00 €</b>
Total par an		<b>155 500,00 €</b>
Total par an par box		<b>622,00 €</b>

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
<b>Investissement</b>	278 750,00 €					<b>278 750,00 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	99 750,00 €	99 750,00 €	99 750,00 €	99 750,00 €	99 750,00 €	<b>498 750,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>378 500,00 €</b>	<b>99 750,00 €</b>	<b>99 750,00 €</b>	<b>99 750,00 €</b>	<b>99 750,00 €</b>	<b>777 500,00 €</b>
<b>Verre supplémentaire récupéré</b>	1050	1108	1169	1233	1301	<b>5860</b>
<b>Economies</b>	168 000,00 €	177 240,00 €	186 988,20 €	197 272,55 €	208 122,54 €	<b>937 623,29 €</b>
<b>Recettes</b>	14 700,00 €	15 508,50 €	16 361,47 €	17 261,35 €	18 210,72 €	<b>82 042,04 €</b>
<b>citeo</b>	240 000,00 €	/	/	/	/	<b>240 000,00 €</b>
<b>ROI</b>	<b>- 44 200,00 €</b>	<b>- 92 998,50 €</b>	<b>- 103 599,67 €</b>	<b>- 114 783,90 €</b>	<b>- 126 583,26 €</b>	<b>- 482 165,33 €</b>



# ANNEXE

Dossier de presse TERADONNA